



## Conseil communal du lundi 30 mai 2022

### *Compte-rendu*

Le Conseil communal s'est réuni à la salle du Conseil ce lundi 30 mai 2022 (3 conseillers étaient absents).

La séance a débuté par la prise d'acte du procès-verbal de vérification de caisse dressé le 8 avril 2022 par Monsieur Lionel Rouget, Echevin des finances. La situation de caisse établie au 31 mars 2022 par Monsieur Stéphane Van Vlieberghe, Directeur financier présente un solde global débiteur des comptes financiers de 3.167.266,43 €.

En début de mandature, les autorités communales s'étaient engagées à mettre un espace de stockage à disposition des associations locales. Leur choix s'est porté sur un entrepôt situé à Beauvechain appartenant à l'Association des Œuvres Paroissiales de Beauvechain. Les conseillers ont approuvé le projet de convention de prêt à usage entre la Commune de Beauvechain et l'Association des Œuvres Paroissiales de Beauvechain moyennant le paiement d'une indemnité d'occupation annuelle de 4.200 €. Dès qu'il aura été vidé, le local pourra être mis à disposition des associations qui en formuleront le souhait.

#### ***Economie***

Le Conseil communal a ensuite marqué son accord sur l'adhésion à la centrale d'achats de services d'assurances de l'Intercommunale pure de financement du Brabant wallon (IPFBW). Pour les années 2023 à 2026, la Commune contractera donc ses assurances à moindre coût grâce à cette coopération.

Il a également été décidé d'adhérer au projet d'achat groupé d'électricité et gaz lancé par l'IPFBW pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2024.

**Marché des producteurs locaux tous les samedis de 10h à 15h : la charte rédigée en collaboration avec les producteurs régulièrement présents et le GAL Culturalité afin de définir les modalités d'organisation du marché a été approuvée par le Conseil communal. La coordination de l'organisation du marché a été déléguée à Madame Virginie Vanderwegen (« Le Panier de Mille »).**

#### ***Personnel***

Depuis 2019, le Conseiller en Energie partageait son temps de travail au sein de trois communes partenaires en matière de conseil en énergie dans le cadre du projet "Communes Energ'Ethiques" initié par la Région wallonne : Beauvechain, Grez-Doiceau et Incourt. Ce mois de mai 2022, la Commune de Grez-Doiceau a émis le souhait de mettre fin à la convention de partenariat.

Le Conseil a fixé les conditions pour l'engagement d'un agent technique à temps plein (H/F/X - échelle D9) au sein du Service Travaux à partir du 1er septembre 2022 pour une durée indéterminée. Un appel public aux candidats sera effectué via affichage aux endroits des publications officielles et insertion d'un avis sur les sites Internet de la commune, du Forem, de l'Union des Villes et Communes de Wallonie "Jobcom", de la Province du Brabant wallon et de Randstad ainsi que sur les réseaux sociaux de la commune.

## **Environnement**

### **Des caméras de surveillance pour lutter contre les dépôts sauvages !**

Régulièrement, des déchets sont abandonnés dans les espaces publics, notamment aux emplacements des bulles à verre. La Zone de Police ayant remis un avis positif, des caméras de vidéosurveillance fixes temporaires vont pouvoir être installées aux endroits clés définis afin d'améliorer la propreté publique.

Dans le cadre de la lutte contre les inondations, renforcée depuis les épisodes de l'été 2021, la Commune de Beauvechain a décidé d'adhérer à l'accord-cadre de la Province du Brabant wallon portant sur la désignation d'un auteur de projet en vue de la réalisation d'ouvrages de lutte contre les inondations (crues et ruissellements).

La Commune bénéficiera à travers cet accord-cadre de conditions tarifaires préférentielles auprès de plusieurs opérateurs, en vue de réaliser des ouvrages de lutte contre les inondations.

Trois sites ont été identifiés :

- le Faux Ri, à Hamme-Mille, en aval du Grand Brou et en amont de Valduc ;
- le lieudit la Misère, au niveau du Gué du chemin n°12 à Beauvechain ;
- le long du Schoorbroek à L'Ecluse, au niveau de la rue de Gaët.

### **Contrat de rivière Dyle-Gette**

Dans le cadre de sa participation au Programme d'actions 2023-2025 du Contrat de rivière Dyle-Gette, la Commune de Beauvechain s'engage à mettre en œuvre une série d'actions, parmi lesquelles citons la redynamisation de l'assainissement autonome, l'amélioration du taux de raccordement des habitations aux égouts, des travaux/aménagements pour réduire les risques d'érosion et de ruissellement en zones agricoles ou encore l'éradication des plantes invasives comme la Balsamine de l'Himalaya.

## **Travaux**

Les travaux de stabilisation du trottoir de la rue de La Bruyère Saint Martin vont bon train. Après visite sur chantier du Bureau d'Etudes Techniques A&J Escarmelle et vu l'avis du Centre de Recherches Routières (CRR) concernant la stabilité du talus, des travaux supplémentaires se sont révélés nécessaires. Le montant supplémentaire est de 39.325,00 €, ce qui fait s'élever le montant total des travaux à 181.161,20 €.

## **Enseignement**

L'arrivée d'un grand nombre d'élèves en maternelle dans l'implantation de La Bruyère a obligé la direction à ouvrir une demi-classe supplémentaire en ce début du mois de mai 2022.

---

Le Conseil communal a ensuite voté les points inscrits aux ordres du jour des intercommunales (OTW, IPFBW, BRUTELE, ORES, InBW, IMIO) et approuvé les comptes des six Fabriques d'église.

Avant de poursuivre la séance à huis clos (séance qui traite de personnes, durant laquelle le Conseil communal a confirmé plusieurs décisions relatives au personnel enseignant de l'école communale), une nouvelle convention de partenariat fixant les modalités de recours aux fonctionnaires sanctionneurs provinciaux a été approuvée. Le montant à charge de la commune pour chaque dossier ouvert sera désormais de 30 €.

**Pour rappel, l'ordre du jour ainsi que le procès-verbal de chaque séance sont à consulter sur le site Internet communal (<https://www.beauvechain.eu/ma-commune/vie-politique/conseil-communal>).**

**Le public est le bienvenu pour assister aux échanges !**